

JOURNAL ET FEUILLE D'AVIS DU VALAIS

ET DE SION

ORGANE DE PUBLICITÉ ET D'INFORMATIONS

Paraissant à SION les MARDI, JEUDI et SAMEDI

ADMINISTRATION ET EXPÉDITION: IMPRIMERIE GESSLER, SION — Téléphone N° 46

ABONNEMENT:

	Un an	6 mois	3 mois
Suisse	8.—	4.50	2.50
Etranger (envoi par N°)	20.—	10.—	5.—
(env. 3 N° de la semaine)	20.—	10.—	5.—
Bulletin officiel	4.50	2.25	1.20

Cpte de chèques postaux N° II c 84

ANNONCES:

	Canton Suisse Etranger		
La ligne en son espace	0.35	0.30	0.25
Réclame	0.60	0.55	0.50

S'adresser à ANNONCES-SUISES S. A. où au bureau du journal.

Savez-vous pourquoi
le CAFÉ DE MALT KNEIPP KATHREINER
n'est livré qu'en grains entiers ?
Parce que, pour son arôme,
le café doit être moulu frais.
En outre, vous vous rendez compte
de ce que vous achetez.

1 kg. 80 cts.

La Bâloise

Compagnie d'Assurances sur la Vie, à Bâle, cherche pour sa branche d'Assurances populaires, agents-encaisseurs-acquisiteurs, pour Sion et environs. Place d'avenir pour personnes actives. Adresser offres à M. SIEBENMANN, inspecteur général, La Bâloise-Vie, Bâle.

Offres et demandes d'emplois

On demande de suite

1 bon débiteur
menuisier de profession, connaissant le métier à fond, spécialement pour la menuiserie courante.

Plusieurs bons ouvriers

menuisiers

1 bon ouvrier menuisier spécialement pour les travaux de précision sur la circulaire.

S'ad. Menuiserie Albert HELD & Cie, Montreux.

On demande, pour de suite, une bonne

Cuisinière

Certificats demandés. S'ad. aux Annonces Suisses S. A., Sion.

On cherche

domestique de campagne, sachant traire. Entrée immédiate. Vie de famille. Bon gage. S'adresser à Adolphe Grax, Domaine du Pont, Chalais.

Pour Genève, Dame seule cherche

DOMESTIQUE

de 30 à 40 ans, de toute confiance, ayant du service, bon gage. Se présenter avec certificats ou écrire chez le Docteur Sierro, Avenue du Midi, Sion.

On demande un bon

VACHER

connaissant tous les travaux de la campagne. Entrée 1er février. S'adresser sous chiffre P. 22 S. Publicitas, Sion.

A louer un

Appartement

de cinq pièces, cave et galetas. S'ad. chez Charles Rössli, Av. du Nord.

A vendre

à Pagane, près du Couvent des Capucins, une vigne d'environ 4.000 mètres carrés.

A la même adresse

A louer

à l'Avenue du Nord, un appartement très ensoleillé, 5 chambres, une chambre de bain.

Madame Marie de Rivaz.

On cherche à louer

Appartement

de 3 pièces, tout de suite ou à convenir. S'adresser aux Annonces-Suisses S. A., Sion.



Au service de l'humanité

travaille une phalange d'hommes de science et de techniciens uniquement préoccupés d'alléger nos souffrances physiques en combattant les germes de maladies. Dès sa fondation la „I. G. FARBENINDUSTRIE AKTIENGESELLSCHAFT“ (à laquelle appartiennent aussi les Fabriques de Couleurs ci-devant Frédéric Bayer & Cie.) s'est imposé cette noble tâche, et elle a bien mérité de l'humanité, car une de ses plus importantes conquêtes fut la découverte de l'Aspirine. Entrée il y a plus de 30 ans dans l'arsenal pharmaceutique, l'Aspirine jouit aujourd'hui, comme remède contre les maladies dues aux refroidissements et les douleurs rhumatismales, d'une réputation universelle.



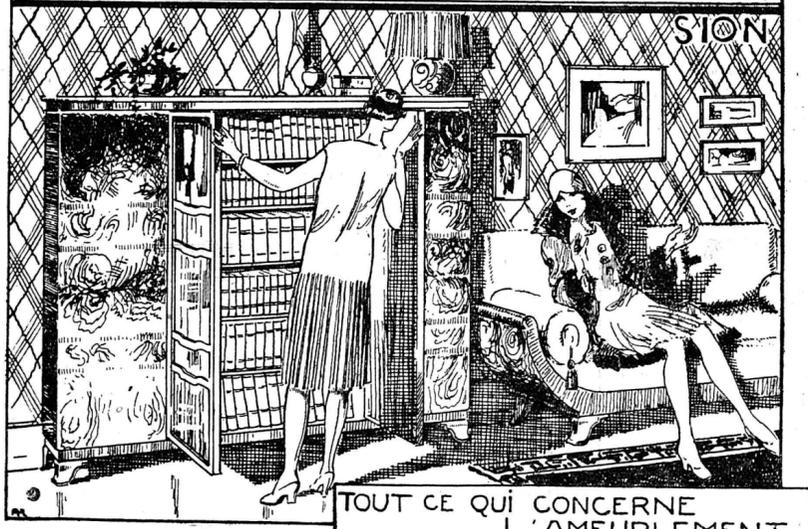
TRENTE ANNÉES D'ASPIRINE

Carrosserie Valaisanne

Téléphone 3.92. Les Mayennets, près gare, SION.
ARMAND VUIGNIER
ci-devant Vuignier Frères et Cie.

Ne faites faire aucune réparation où vous n'avez pas la certitude d'être bien servi! Avez-vous une aile à réparer ou une aile neuve à faire? Avez-vous embouti votre carrosserie? Enfin, avez-vous une réparation à effectuer à votre voiture ou une carrosserie neuve quelconque à faire? Adressez-vous en toute confiance chez **Armand Vuignier** spécialiste en cette partie, qui fera tout pour satisfaire sa nombreuse et fidèle clientèle. Possédant maintenant un outillage des plus perfectionnés, les travaux sont exécutés avec promptitude et à des prix modérés. Spécialité de soudure autogène. Se recommande chaleureusement.

REICHENBACH FRÈRES & CIE



TOUT CE QUI CONCERNE L'AMEUBLEMENT:
MEUBLES, TAPIS, Rideaux, LITERIE, LINOS, Tissus, etc.
A DES PRIX INTERESSANTS.
MAGASINS: AVENUE DE LA GARE SION.

A vendre
2 pressoirs hydrauliques

à doubles corbeilles, Système Bucher-Guyer, contenance des deux corbeilles 4000 litres, en bon état, prix modéré. Pompe à main et à moteur.

1 pressoir hydraulique

Système Bucher-Guyer, corbeille tournante contenance 1500 litres. Pompe Duplex à moteur, débrailage automatique. Vente éventuellement en échange contre du vin. Adresser offres sous chiffre L 183 Z, à Publicitas, Zurich.



Demandez gratuitement catalogue illustré à DUCRETET, T. S. F. 6, Rôtisserie, 6, GENEVE.

Tous les Dimanches dès 15 heures

Dancing

Hôtel du Midi
Entrée libre

A LOUER

pour le 1er février, sur le Grand Pont, un appartement de 2 chambres, 2 salles, cave, cuisine, eau, gaz, électricité. S'adr. au bureau du journal.



Des milliers d'attestations et de commandes suppl. ainsi que de médecins. La chute des cheveux, pellicules, calvitie, l'appauvrissement du cuir chevelu sont combattus avec un succès infaillible et préserve les grisonnements. Grand flacon Fr. 3,75

Crème de Sang de Bouleau pour cuir chevelu sec, le pot Frs. 3.—

Brillantime au Sang de Bouleau 30 cts. — Dans les Pharmacies, les Drogueries, Salons de Coiffure.

Centrale des Herbes des Alpes au St-Gothard, Faido

Demandez le Sang de Bouleau!

A vendre, faute d'emploi, un

beau piano

marque Burger-Jacobi, récemment accordé. Belle sonorité. S'ad. à F. Deladoey, Sion, Av. de la Gare.

TIMBRES EN CAOUTCHOUC A L'IMPRIMERIE GESSLER



Jusqu'à la dernière miette

vous brisez la quantité voulue de comprimés LACTUS, que vous délayez dans de l'eau; 5 minutes de cuisson donnent un lait artificiel idéal pour l'élevage des veaux et des porcelets. Selon l'âge de l'animal, mélangez cette laitance au lait naturel, dans la proportion indiquée par le prospectus détaillé.

N'oubliez pas le nom LACTUS!!!



DANSE

A l'occasion de l'ouverture du cours **Mme Blanc-Daguet**, professeur, se fait un plaisir d'inviter ses élèves et les personnes non inscrites, à assister à la première

leçon gratuite

qu'elle donnera dans la grande salle de l'Hôtel de la Paix, à Sion, le lundi 13 Janvier, 1930 à 20 h. 30.

Départs spéciaux

pour groupes suisses
Canada - Amérique

à partir du mois de mars
tous les 15 jours

Agence Générale du Canadian Pacific
Zwilchenbart Bâle

Représentant à: Sion Fr. Oggier, Avenue de la Gare

Pour vos révisions d'autos et motos, adressez-vous en toute confiance au

Garage PROZ

Pont de la Morge

Travail prompt et soigné



Agence des motos „TRIUMPH“ ROYAL ENFIELD et CONDOR. Se recommande.

APPRENEZ L'ALLEMAND

toutes les langues étrangères, toutes les sciences commerciales (diplôme) à l'Ecole de Commerce Gademann, Zurich. Prospectus gratuits.

Comme PLACEMENT AVANTAGEUX

nous recommandons nos

OBLIGATIONS 5%

de 3 à 6 ans de terme

*
BANQUE POPULAIRE DE SIERRE

Capital et Réserves: Frs. 890,000.—
Dernier dividende 7 1/2%

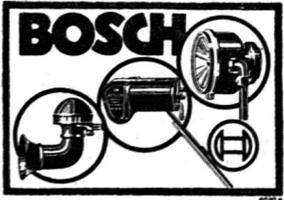
Fondée en 1912

Pour transformer vos phares d'après les nouvelles prescriptions, adressez-vous de préférence chez:

R. NICOLAS - Electricité - Avenue du Midi - Sion - Tél. 390

Demandez une démonstration gratuite

La paire Fr. 60.--



Avant la votation de dimanche

Autour de la nouvelle usine à gaz

Jamais nous n'avons combattu le projet de la nouvelle usine à gaz. Seulement, il nous paraissait légitime, avant de l'approuver, d'en connaître au moins les détails et de prêter l'oreille aux divers sons de cloches.

Voter les yeux fermés un emprunt d'un million, c'eût été de l'inconscience et les citoyens ne pouvaient résoudre en un instant la question que le Conseil communal avait débattue en deux ans.

Ils ne demandaient point de vérifier chacun des chiffres, ni de pénétrer dans tous les détails du problème. Ils demandaient simplement de se prononcer en connaissance de cause et d'avoir le temps de la réflexion.

Dès lors, il fallait ouvrir des discussions au sein des différents partis, permettre aux citoyens d'exprimer librement leurs objections et les éclairer par la presse.

C'est pour avoir négligé tout cela que le Conseil n'a pas obtenu gain de cause à l'assemblée primaire.

La votation sur le projet de la nouvelle usine à gaz a été renvoyée à dimanche.

En attendant, le corps électoral pourra se renseigner comme il faut. Il ne voulait pas autre chose et nous non plus.

Les partis tiendront des réunions vendredi soir, un rapport est à la disposition du public et les journaux ont reçu d'intéressants articles.

Tout rentre ainsi dans l'ordre.

Nous avons consacré la plus large place à la question de l'usine à gaz. Nos lecteurs trouveront en 4e page un rapport officiel et la réponse à plusieurs questions épineuses. Nous avons inséré tous les communiqués dont on a bien voulu nous bombarder et nous avons permis la discussion libre en ce journal.

Il faut espérer qu'il en jaillira la lumière.

* * *

Afin de mieux orienter les citoyens, il nous a semblé bon d'interviewer deux personnalités et de leur demander leur opinion sur le sujet qui nous occupe.

En publiant l'essentiel de ces entretiens, sans parti-pris et sans méchanceté, nous contribuerons peut-être à simplifier le débat.

Un instant avec M. Leuzinger

M. l'avocat Leuzinger est catégorique.

— Je ne me suis jamais opposé, dit-il, au projet d'une usine à gaz, ni de l'extension du réseau jusqu'à Sierre et Montana. Mais le problème est assez délicat pour mériter une étude approfondie. Actuellement, je demeure encore indécis et j'attends pour me faire une opinion, des renseignements complémentaires.

M. Leuzinger ne conçoit pas qu'on ait eu la prétention de réunir l'assemblée primaire à la hâte et de lui réclamer sans autre un vote affirmatif: « Si l'on veut que l'électeur ait confiance aux autorités, il faut qu'elles aient confiance en lui. » C'est un fait qu'on n'agit pas assez au grand jour et que les citoyens ne sont pas suffisamment au courant des affaires publiques.

Puis, M. Leuzinger revient au projet de l'usine à gaz. Il a relevé des erreurs dans le rapport. Certains calculs l'ont étonné. Il ne ressent pas à les lire un grand sentiment de sécurité: « J'ai l'impression que l'affaire est imparfaitement étudiée... »

Et tout d'abord, ne pourrait-il y avoir, dans l'avenir, une concurrence entre le gaz et l'électricité? A Berne où il est à fr. 0.25, le pèril serait moins grand qu'à Sion où il est à fr. 0.32. Qu'advierait-il alors? Sierre aurait 200.000 fr. à amortir, Chippis 10.000 fr. et Sion 1 million. C'est donc Sion qui subirait le coup sensible et qui s'en relèverait avec peine. Il est vrai que M. Corboz prévoit de gros amortissements. Dans ce cas, le prix du gaz pourrait être abaissé et forcément, l'électricité lui ferait moins de concurrence.

M. Leuzinger n'est pas convaincu par les beaux exposés des Services Industriels:

— Je voudrais, dit-il, plus d'objectivité dans la façon de présenter les faits et je me méfie un peu des calculs de probabilité. Combien de projets communaux qui s'avèrent merveilleux n'ont pas tenu leurs promesses! Ce sont des chiffres clairs, nets et précis qui plairaient à M. Leuzinger et non des espérances.

— On va fonder, dit-il, une société anonyme au lieu de passer une convention entre les communes. C'est peut-être une erreur, car aucun autre engagement ne les liera. En réponse à mon objection, quelqu'un m'a signalé le cas de Vevey, mais il s'agit probablement à Vevey d'une société par actions avec un contrat entre les communes.

Il est vrai que le Conseil a le temps d'examiner la question en détail.

Voilà donc M. Leuzinger revenu à son point de départ: il n'a pas encore eu le temps de se faire une opinion définitive et reste assez perplexe.

— En résumé? demandons-nous.

— En résumé, je ne puis me prononcer maintenant pour ou contre le projet de la nouvelle usine, et j'attends les conférences. Mon intervention à l'assemblée primaire avait surtout pour but de montrer au Conseil communal que les citoyens ont le droit de demander des explications et qu'il faut les renseigner sur la portée d'un vote avant de réclamer leur appui. Les autorités en prenaient trop à leur aise. Il était temps de réagir et j'ai donné le coup de sonnette avertisseur. On aurait tort de me faire passer pour un grognon... »

Un instant avec M. Kuntschen

Interviewé, M. Kuntschen montre un certain détachement: « Je n'ai pas d'arguments nouveaux à vous donner. J'ai répété sur tous les tons que le projet de la nouvelle usine à gaz est excellent. Que voulez-vous que je vous dise?... S'il est repoussé par le corps électoral, tant pis pour la ville de Sion! je m'en lave les mains. »

Mais M. Kuntschen ne nous renverra pas sur cette impression fautive. Il finit par accepter la discussion qui dura plus d'une heure. Et tout d'abord nous précisons notre attitude: Il n'est point dans notre intention de combattre un projet recommandé par deux experts. Mais le Conseil aurait dû renseigner plus tôt le public.

M. Kuntschen devient conciliant: Mettons que nous ayons manqué de psychologie. Est-ce une raison pour s'obstiner dans l'opposition et faire échouer une œuvre utile au pays? D'ailleurs, nous n'avons pas eu l'intention d'accomplir un coup de force et d'arracher un vote affirmatif par surprise. Mais, talonnés par Montana qui réclamait une solution rapide et par les banquiers qui menaçaient de majorer le taux, nous avons cru bon de ne pas temporiser. Notre erreur fut de n'avoir pas suffisamment éclairé le public. Nous nous en souviendrons pour l'avenir... »

Il ajoute aussitôt:

— D'ailleurs, comment l'aurions-nous documenté tout à fait? Voyez ces dossiers volumineux, ces graphiques, ces chiffres et croyez-vous qu'un profane ait la possibilité d'y voir clair? Seuls MM. Corboz et Dubuis qui sont des gens de métier, pourraient vous les expliquer. Il faut bien s'en rapporter à l'opinion des experts.

Or, M. Tobler, désigné par la Municipalité de Sion s'est prononcé pour le projet que nous soumettons à la votation populaire et M. Gunther, désigné par la Municipalité de Sierre a pleinement confirmé l'opinion de son collègue. On peut donc avoir confiance en eux. Ils ont étudié la question de tout près et le Conseil municipal à l'unanimité, s'est montré convaincu de leurs rapports.

» L'opinion de ces deux messieurs impartiaux n'est-elle point une garantie?

Nous en venons à l'objection de M. Leuzinger: la concurrence entre le gaz et l'électricité.

— Je croyais la question réglée, dit M. Kuntschen. Elle fut discutée à la réunion des villes suisses et vous savez la conclusion des délégués: « Aussi loin qu'il est actuellement possible d'en juger, le gaz se propagera toujours et trouvera pendant bien des années encore son application. Il ne peut être admis qu'actuellement déjà l'exploitation des usines à gaz soit délaissée en faveur des entreprises électriques. » Que voulez-vous de plus? Nous aussi, nous nous étions arrêtés à cette objection, mais nous avons dû reconnaître, après tous les renseignements donnés, que notre crainte était injustifiée.

— Qu'advierait-il si le projet était repoussé par le peuple?

— Eh bien, il faudrait développer la cuisine électrique et cela reviendrait bien plus cher aux abonnés.

— A moins, monsieur le président, que le peuple ne réclame la nouvelle usine à gaz un peu plus tard?

— Oui, mais les conditions ne seraient plus les mêmes. Sierre et Montana n'attendront pas indéfiniment le bon vouloir de la capitale. La création d'une usine à gaz pour Sion seulement ne serait pas une solution avantageuse.

— En résumé, monsieur le président?

— En résumé, la réalisation du projet, présenté par 2 experts, approuvé par le Conseil unanime et par les chefs de partis serait un progrès pour la ville. Nous espérons que les citoyens, après avoir eu le temps de se documenter et de réfléchir, auront à cœur de voter oui.

* * *

Nous aurions aimé publier aussi l'opinion de M. Dufour qui réclama le renvoi de l'assemblée primaire.

Mais M. Dufour nous a répondu qu'il était en train d'étudier le problème et qu'il n'aurait pas son opinion faite avant ce soir.

Cela prouve assez qu'il était opportun de laisser aux citoyens sérieux le temps de réfléchir.

Les réunions de ce soir dissiperont les derniers malentendus et le public séduisois pourra se rendre à l'urne en toute indépendance. Il ne votera pas à la légère.

A. M.

CONVOCAION DU PARTI LIBERAL

Les membres de l'Association libérale-radicale de la ville de Sion sont convoqués à une réunion dans la Grande Salle de l'Hôtel du Midi: vendredi le 10 janvier à 20 h. 30.

Ordre du jour: Nouvelle usine à gaz, divers.

Prière d'inviter vos amis et connaissances. Le comité.

LA VOTATION DE DIMANCHE

Votation communale de Sion du 11-12 janvier courant.

La votation communale sur le projet du gaz aura lieu, samedi et dimanche prochain, à la grande salle de l'Hôtel de Ville.

Le scrutin sera ouvert: samedi de 18 à 19 h., dimanche de 10 h. à 13 h.

L'Administration: Kuntschen.

A propos de l'usine à gaz

(Corr. part.) Les débats de l'assemblée primaire provoquent des commentaires variés. Chacun y va de son opinion et, comme il était à prévoir, les milieux orthodoxes affirment, sans sourire, que tous les interpellateurs appartiennent à la classe des aigris, des mécontents ou des brouillards.

Le refrain est connu.

Il ne faut guère s'étonner, puisqu'à l'assemblée primaire, on a même été beaucoup plus loin. N'a-t-on pas prétendu que ceux qui s'étaient permis d'ouvrir la bouche n'étaient que des esprits négatifs, constituant la vague de fond qui, systématiquement, s'oppose au progrès social ou au développement harmonieux de la cité.

La boutade est de taille. Négatifs, pour avoir protesté avec énergie contre la désinvolture des autorités et contre le coup de force probablement imposé par la Direction des Services Industriels.

Négatifs toujours, pour avoir osé demander que l'on respecte le droit de l'électeur de savoir exactement ce qu'il vote et à quoi l'on utilisera son argent.

Négatifs encore, pour ne s'être pas immédiatement déclarés satisfaits par les explications élastiques ou même saugrenues fournies par le conseiller technique du Conseil communal.

Si les citoyens n'étaient convoqués que pour donner leur bénédiction aux Services Industriels, il valait beaucoup mieux ne jamais leur demander leur opinion.

Contribuables, payez et apprenez à vous taire!

* * *

Il paraît que M. le Directeur des Services Industriels se prétend la victime d'une cabale personnelle.

Le système est connu. Il y a des gens qui, chaque fois que l'on ne partage pas leurs opinions, aiment à jouer aux persécutés. Ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on a usé et abusé de ce petit jeu. Peut-être serait-il préférable, pour la prochaine escarmouche, de trouver autre chose.

* * *

Qu'il nous soit permis de poser encore deux questions: 1. Est-il exact que c'est précisément lors de l'étude du projet de l'usine à gaz que des divergences sont survenues entre le directeur des Services Industriels et son ingénieur-adjoint, divergences qui, après bien d'autres, provoquèrent la démission de ce dernier?

2. Est-il vrai que, pour l'étude d'un dit projet, cet ingénieur-adjoint a été tenu gentiment à l'écart, alors qu'il l'aurait consulté et confié même certains travaux préparatoires à un comptable, dont les capacités administratives et commerciales sont reconnues, mais dont les compétences techniques paraissent discutables?

W. A. D.

Appel aux agriculteurs

On nous écrit au sujet de la nouvelle usine à gaz:

Les milieux agricoles de la commune de Sion semblent manifester une certaine froideur à l'égard du projet de construction d'une nouvelle usine. Nous avons entendu l'un ou l'autre d'entre eux dire: « Qu'on construise des chemins agricoles pour la plaine d'abord et nous verrons ensuite pour l'usine à gaz. »

Agriculteurs, ne vous laissez pas prendre à ce raisonnement démagogique et enfantin. Le Conseil communal de Sion, en demandant l'autorisation d'emprunter pour construire une nouvelle usine à gaz, n'entend pas charger les contribuables. Il voit la réalisation d'une œuvre qui apportera de nouveaux revenus à la commune et qui hâtera l'amélioration des conditions d'exploitation de la campagne.

Le projet tel qu'il est présenté laisse aussi à la banlieue l'espoir de bénéficier bientôt de la distribution du gaz. Le jour où les communes de Bramois, St-Léonard, Conthey, Savièze construiront des réseaux en vue d'utiliser le gaz, le Pont de Bramois, Urière, le Pont de la Morge et la Muraz pourront également être desservis. Deux des communes indiquées ont déjà exprimé leur intention sur cet objet.

Citoyens séduisois, avant d'aller à l'urne, pesez les conséquences d'un vote négatif:

c'est le maintien de l'usine à gaz en son état actuel, avec des restrictions nécessaires dès l'année prochaine, la distribution d'un gaz insuffisamment épuré et les mauvaises odeurs qui en résultent;

c'est l'obligation de recourir à l'énergie électrique achetée à des conditions onéreuses, pour compenser, par l'électricité, ce que l'usine à gaz sera incapable de fournir;

ce sont des dépenses considérables en perspective pour le renforcement des réseaux électriques de distribution;

c'est la dépendance économique de la commune pour l'électricité;

Citadins et campagnards ne voudront pas, par un vote négatif, compromettre l'équilibre budgétaire de la commune et consacrer sa dépendance vis à vis, des grands fournisseurs d'électricité.

Ils feront confiance au Conseil communal qui, unanime, leur propose un projet qui contribuera à la prospérité de la commune de Sion. Citoyens, vous voterez OUI samedi et dimanche prochains.

Line en 4me page:

Le rapport des Services Industriels sur la construction d'une nouvelle usine à gaz.

La réponse de M. Corboz à quelques questions de nos correspondants.

Appel du parti conservateur

ELECTEURS DE LA VILLE DE SION

Samedi et dimanche, vous êtes appelés à vous prononcer sur une question importante: la construction d'une nouvelle usine à gaz.

Après les explications données à l'assemblée primaire, tout citoyen progressiste doit approuver le projet présenté par le conseil municipal.

Accepter le projet présenté, c'est faire preuve de progrès, c'est contribuer au développement de notre cité.

C'est assurer à Sion la fourniture du gaz à un prix raisonnable.

C'est faciliter la conduite du gaz dans les banlieues.

C'est nous relier plus étroitement avec la région de Montana qui, grâce à la route Sion-Montana, va ouvrir à nos commerçants et agriculteurs de nouveaux débouchés.

Refuser le projet municipal, c'est prendre sur ses épaules une lourde responsabilité.

Electeur qui voulez le progrès, réfléchissez. Avec vos chefs, vous vous rendez nombreux à l'urne et vous déposerez un énergique OUI.

Vive le progrès et vive la ville de Sion!

Le comité.

N.B. Les électeurs conservateurs de la ville de Sion sont convoqués en assemblée générale vendredi, le 10 courant, à 20 h. 30, à la grande salle de la Maison populaire.

M. Joseph Kuntschen, président de la commune, fera un exposé sur la construction de la nouvelle usine à gaz.



TROIS NOUVELLES LOIS FEDERALES

Mardi soir a expiré le délai référendaire pour la loi sur les jeux de hasard, pour la loi portant modification de celle du 22 décembre 1893 sur le développement de l'agriculture par la Confédération et enfin, de la loi portant augmentation des indemnités journalières et de voyage des membres du Conseil national et des commissions des Chambres fédérales.

Aucune opposition ne s'étant manifestée à l'égard de ces trois lois fédérales, le Conseil fédéral pourra ainsi les mettre en vigueur.

LE TROP FAMEUX PASSAGE A NIVEAU DES GONELLES

Depuis quelques jours, le passage à niveau des Gonelles — de sinistre mémoire — n'existe plus. Un pont tout neuf relie, à quelque cinquante mètres de là, la route de Chexbres à la route cantonale Lausanne-St-Maurice. Comme cette dernière route est destinée à disparaître, étant refaite en amont des voies, ce pont a été construit pour un faible trafic et, pour le moment, les camions et poids lourds se rendant à Chexbres doivent passer par Chardonne.

EN FAVEUR DU DON NATIONAL

Suivant une récapitulation provisoire du comité de la fête nationale sur le résultat de la collecte de 1929 en faveur du Don national pour nos soldats et leurs survivants, 557,000 cartes à 80 centimes ont été vendues, soit 90.000 de plus que l'an précédent. A cela, il faut ajouter encore 17.000 cartes à 50 et à 70 centimes. La vente des insignes de la fête nationale n'a pas été aussi favorable qu'on l'espérait.

Le produit net de la vente des insignes a atteint 290.000 fr., soit 45.000 de plus qu'il y a un an. Plus de 760.000 fr. ont été envoyés comme dons volontaires, à la fin de l'année, au comité de la liste nationale. A cela, il faut ajouter encore les sommes qui ont été directement remises au bureau central d'assistance aux soldats du Département militaire fédéral à Berne. En un mot, les recettes sont évaluées à 1,750,000 fr. Il faudra déduire de cette somme les frais de fabrication des cartes et insignes, les frais de transport, etc.



A propos d'un défi

Nous avons publié dernièrement le défi lancé au lutteur Paul Favre par le champion valaisan J. Mathys. Un de nos lecteurs, M. Ch. Schmidt, champion suisse professionnel en catégorie des poids mi-lourds, nous avise que Paul Favre était actuellement à Paris, il ne pourra vraisemblablement pas relever le défi. Notre correspondant se déclare prêt à se substituer à Favre et accepterait de se rencontrer avec le lutteur valaisan en privé, mais devant un jury qualifié que présiderait, par exemple notre champion Armand Cherpillod; le match aurait lieu dans une salle de Lausanne. Nous faisons remarquer à M. Schmidt qu'il est lutteur professionnel et que, sauf erreur, Mathy a défié un amateur.

Au lutteur valaisan de décider s'il veut, dans ces conditions, accepter la proposition de M. Schmidt.

CHAMPIONNAT SUISSE DE BOBSLEIGH Montana-Vermla

On nous écrit:

C'est donc dimanche prochain 12 janvier que se courront à Montana-Vermla les championnats suisses de bobsleigh, sur la piste de Vermla à Clairmont, qui serviront d'éliminatoire pour le championnat du monde de bobsleigh qui doit avoir lieu prochainement à Caux.

Les courses sont dotées de beaux prix.

LES COURSES DE SKI DE VERCORIN

Les courses organisées par le « Réveil » de Vercorin se sont déroulées sur une neige excellente et ont vu 9 participants se mettre sur les rangs.

La « vitesse » s'est courue sur 2 kl. 800. Le premier arrivé fut Devantéry Jean, qui a parcouru cette distance en 2 m. 25" 2, suivi de près par Zuber Marcel, avec 2 m. 25" 4; ces deux courses ont été faites en un temps très court et les vainqueurs furent acclamés longuement. Ensuite se classèrent Devantéry Pierre 3me, 2 m. 38" 4, Zuber Pierre, 4me, 2 m. 45" 4; Devantéry Lucien, 5me, 2 m. 54" 4 et Devantéry Hubert, 6me, 3 m. 6" 4.

Dans la course de fonds, dont le parcours de 12 kilomètres avait été admirablement bien étudié, Devantéry Lucien se classe 1er en 54 m. 24" 2, Devantéry Hubert 2me en 57 m. 52" 4, Caloz Pierre 2me en 1 h. 0" 2, Zuber Marcel 5me en 1 h. 2 m. 45", Devantéry Jean 6me en 1 h. 2 m. 52" 4; Zufferey Marcel 7me en 1 h. 5 m. 21" 2 et Zefferey Ernest 1 h. 5 m. 29" 8.

LE CHAMPIONNAT ROMAND

Dimanche, s'est disputé aux Diablerets, le championnat suisse romand de bobsleigh. M. Schlaeppli, président de l'Association suisse de bobsleigh, était présent. La première place a été obtenue par « l'Etoile du Valais », avec le capitaine Grosjean, de Montana, qui remporte, chaque année, de belles victoires.

Le classement s'est fait au meilleur temps des deux manches. Les éliminatoires se disputeront dimanche prochain à Montana.

INAUGURATION DU NOUVEAU TREMLIN de saut

On nous écrit:

C'est devant un nombreux public qu'a eu lieu l'inauguration du nouveau tremplin de saut de Vermla.

Les sauts ont été bons et les spectateurs ont applaudi aux performances des sauteurs venus de diverses localités.

Le jeune Ed. Chabloz, de Château d'Oex s'est fait remarquer par sa sûreté, son style impeccable et son intrépidité.

UNE BELLE RANDONNEE

Une magnifique randonnée vient d'être accomplie par cinq intrépides alpinistes de la vallée d'Anniviers, conduits par le guide bien connu M. Vianin Clovis et accompagnés du porteur Salamin Julien.

La caravane, composée de MM. Zufferey, Erasme, de St-Luc, Joseph Vouardoux, de Grimontz, et Vianin Marcel, Vianin Denis et Rion Camille, de St-Jean, est partie en ski de Grimontz et a atteint la cabane de Mouttet, où elle a couché. Le lendemain matin, partie de bonne heure, ces vaillants montagnards ont réussi à gagner Zermatt, en traversant le col Durant pour descendre sur Schœnbühl.

On juge de la surprise des habitants et des touristes de Zermatt en les voyant arriver. Ils ont eu l'accueil que méritait leur bravoure, car ils eurent à braver, au cours de leur longue randonnée, et la neige fraîche et le froid, sans compter les avalanches possibles et si fréquentes en cette saison.

C'est là un bel exploit qui complètera dans les annales des excursions extraordinaires en haute montagne.

Canton du Valais

CONFERENCES AGRICOLES

M. le conseiller national Rochaix, Directeur de la Kali S. A. à Berne, donnera, dans le courant du mois de janvier, une série de conférences sur un thème d'actualité, soit:

« L'emploi rationnel des engrais »

Ces conférences auront lieu dans les localités et aux dates indiquées ci-après: Monthey, lundi, le 13 janvier à 19 h. 30. St-Maurice, jeudi, le 16 janvier à 20 h. Fully, lundi, le 20 janvier, à 19 h. 30. Ardon, jeudi, le 23 janvier, à 19 h. 30. Conthey, dimanche, le 26 janvier, à 14 h. Sierre, lundi, le 30 janvier, à 20 h.

Ces conférences seront accompagnées de projections lumineuses.

Nul doute que les agriculteurs des régions intéressées n'assisteront nombreux à ces instructives causeries.

LE MOUVEMENT TOURISTIQUE

Le mouvement touristique en Valais est assez réjouissant durant la première période d'hiver.

Sur 61 hôtels visités, il y avait, à la fin de l'année, 2883 lits disponibles et 2094 lits occupés.

Le nombre des Suisses était de 335. Les étrangers se répartissaient de la manière suivante:

Anglais 970, Français 205; Allemands 188; Belges et Luxembourgeois 132; Américains 102; Hollandais 66; Italiens 52 et Tchécoslovaques, 51.

Le total des Suisses et des étrangers en Valais était de 2094.

ARDON — Classe 1859

A l'occasion de leur 20^e année, les contemporains de la classe 1859 d'Ardon se sont réunis lundi 6 janvier, au Café Industriel, tenu par Mme Veuve Gaillard.

Au nombre de 8, ces heureux participants, allègres et dispos, trinquèrent le verre de l'amitié. Une râclée fort appétissante, très bien servie, et arrosée de bons crus, clôtura cette gentille soirée où les joyeux jubilaires se donnèrent rendez-vous en se disant: « Au revoir, en 1935. »

ST-LEONARD — Etat civil

NAISSANCES

Delalay Georges Arthur de Charles, de St-Léonard. Gillioz Oscar Paul d'Henri de Jean, de St-Léonard.

DECES

Néant.

MARIAGES

Néant.

Les contraventions pour excès de vitesse

Une mise au point du Département de Justice et Police

Dans un de nos derniers numéros, nous avons publié la protestation d'un correspondant au sujet des contraventions pour excès de vitesse et nous lui laissons la responsabilité de son article.

Aujourd'hui, nous recevons la mise au point suivante du Département de Justice et Police:

A la Rédaction du Journal et Feuille d'Avis du Valais, Sion.

Vous avez inséré, dans le numéro de votre journal du 4 janvier 1930, une lettre émanant du sieur Héribert Pannatier, garagiste à Vermayaz.

M. Pannatier s'y plaint d'avoir été traité, en matière d'amende, pour excès de vitesse, de façon moins favorable que le directeur d'une revue sportive de Paris.

Nous n'avons pas l'habitude de polémiquer au sujet des procès-verbaux dressés par les agents de la police cantonale ni de répondre aux menaces de « boycott » de certains « chauffards » correspondants de la « Revue automobile ».

Ces menaces ont certainement plus amusé qu'inquiété nos autorités cantonales.

Nous croyons utile cependant, de faire une exception, afin d'éclairer l'opinion publique sur la valeur et le bien-fondé des réclamations, émanant de certains milieux sportifs du Valais et d'ailleurs.

Le correspondant de la « Feuille d'Avis » nous servira d'exemple.

Ce monsieur a, en effet, l'habitude de circuler à une allure antiréglementaire. Avisé par les gendarmes d'avoir à modérer son allure, non seulement, il n'a tenu aucun compte de ces avertissements, mais a été à l'égard de ces derniers d'une rare impertinence.

Amendé une première et une deuxième fois de fr. 20 par la gendarmerie de St-Maurice, il s'est plu à démontrer à celle-ci que les procès-verbaux le laissaient indifférent.

C'est ainsi qu'un troisième procès-verbal de fr. 80 lui a été dressé, puis un quatrième pour avoir circulé en ville de St-Maurice et en rase campagne, à trois personnes, sur une moto dont le permis de circulation et l'assurance responsabilité civile n'en comportaient qu'une seule.

Enfin, un nouvel excès de vitesse commis par ce chauffeur incorrigible et impénitent a été puni d'une amende de fr. 200 avec menace de retrait du permis de conduire.

Voilà le tableau des exploits de ce plumitif qui mène une campagne de presse pleine d'inexactitudes, dans la « Revue Automobile », bien mal inspirée de lui donner son appui.

« Ne venez plus en Valais en attendant, et tant que l'on ne s'y montrera pas plus aimable envers les usagers de la route » écrit-il dans un récent numéro de cette revue.

Et, « en attendant », cet « oiseau qui salit son nid » paye les procès-verbaux dressés contre lui au moyen d'actes de défaut de bien.

Nous pensons dès lors qu'il est superflu d'entrer dans de plus amples détails et vous prions d'agréer, Tit., nos salutations distinguées.

Département de Justice et Police du canton du Valais
Contrôle des automobiles.



(Les communiqués publiés sous cette rubrique n'engagent pas la rédaction)

Au Capitole

Le Maître de l'Enfer, un roman aimé du public. L'intrigue ténébreuse semble devoir faire triompher les méchants, mais le dieu des cinéastes intervient et les spectateurs partiront satisfaits et réconfortés de voir l'innocence sauvée. Ajoutons qu'une grandiose reconstitution du tremblement de terre de San Francisco, rappellera aux Sédunois les agoussantes minutes vécues l'avant-veille de Noël. Personne ne voudra manquer pareil spectacle.



M. ETIENNE DALLEVES A L'HONNEUR
(Corr. part.) M. l'avocat Etienne Dallevés a été nommé membre du Conseil d'administration de l'Aluminium français.

Nos félicitations à notre compatriote pour cette marque de confiance qui vient de lui être témoignée et qui est une preuve de la considération dont il jouit dans les milieux industriels, considération qu'il a acquise par sa droiture et ses connaissances juridiques.

MAYENS DE SION

Il y aura une messe, dimanche, 12 janvier, à la Chapelle d'En-Bas, à 8 h. 45.

L'Office commencera exactement à l'heure indiquée. On est prié d'être à la chapelle à temps, de manière à ne pas faire attendre le prêtre qui se dérange pour rendre service aux skieurs. Pour les transports, soit du samedi soir, soit du dimanche matin, prière de s'inscrire chez M. Reichenberger, coiffeur.

LA CONFERENCE DU PERE HENNUSSÉ

(Comm.) Sous les auspices de la Société des « Amitiés belgo-suisse », le Rd Père Hennusse donnera une conférence, dimanche à 5 h. de l'après-midi, à l'Hôtel de la Paix.

L'éminent orateur est trop connu du public sédunois pour qu'il soit opportun de le lui présenter. Les précédentes conférences du Rd Père Hennusse ont remporté le plus vif succès qui sera confirmé par celle de dimanche. Un sujet plein d'actualité, le « Fonds du Nationalisme » a été choisi par les organisateurs et c'est avec talent qu'il sera traité par l'un des meilleurs prédicateurs de notre époque.

UN COURS DE DANSE

Comme nous l'avons annoncé, Mme Blanc-Daguët, professeur, donnera prochainement un cours de danse en notre ville. Une première leçon gratuite à laquelle est aimablement convié le public sédunois, aura lieu le lundi 13 janvier à 20 h. 30 à l'Hôtel de la Paix. Toutes celles et tous ceux qui s'intéressent à la danse auront du plaisir à répondre à cette invitation, sans engagement de leur part. Ils passeront une soirée excellente et il ne tiendra qu'à eux de récidiver.

Nous souhaitons bonne chance à Mme Blanc-Daguët dont l'enseignement sera fort goûté.

COUR DE SKI ET COURSE DE FOND AUX MAYENS

(Comm.) Nous rappelons que le cours de ski du groupe de Sion du C. A. S. aux Mayens aura lieu du 26 Janvier au 2 février et sera donné par les deux professeurs que tout le monde a tant appréciés au dernier cours. S'annoncer jusqu'au 23 par M. F. Gaillard.

La course de fond aura lieu le dimanche 19 courant au matin sur un parcours d'environ 12 km. avec 500 m. de différence de niveau. Le départ se fera au restaurant Debons où les participants à la course pourront s'inscrire auprès d'un membre du comité jusqu'à 9 h. Le premier départ se donnera à 10 h. Nous donnerons la semaine prochaine le programme détaillé de cette journée sportive qui, certainement, attirera beaucoup de monde aux Mayens de Sion. Le comité.

UN DEMENTI

On nous écrit: Un journal étranger au canton publie ce matin qu'une plainte pénale a été déposée contre M. Kuntschen. Nous sommes autorisés à déclarer que la nouvelle est inexacte. Il s'agit d'un règlement de comptes entre un avocat et son client. R.

SERVICE RELIGIEUX

le 12 janvier.
A la Cathédrale: 5 h. 30, 6 h. 6 h. 30 et 7 h. 30, messes basses. 7 h. messe et communion générale des Enfants de Marie. 8 h. 30, grand-messe. Sermon français. 11 h. 30, messe basse, instruction française.

Le soir: 4 h. Vêpres, 6 h. dévotion de la bonne mort (en allemand), bénédiction.
●●● COMMUNAUTÉ PROTESTANTE ●●●
Dimanche 12 janvier, 9 h. 45. Culte. M. Richard.

DECISIONS DU CONSEIL COMMUNAL

Présidence: M. Kuntschen, président.
Caves coopératives. — M. le président expose, dans les grandes lignes, le caractère et le but des caves coopératives que l'Etat propose de créer pour empêcher l'engorgement et la saturation du marché au moment de la récolte.

Le Conseil se déclare en principe d'accord de favoriser la construction d'une cave à Sion. Le président et MM. de Riedmatten et Georges Lorétan, conseillers sont chargés de poursuivre dans ce sens les pourparlers avec le Département de l'Intérieur et de soumettre en temps utile leurs propositions au Conseil.

Etablissement de la double voie entre Rides et Sion. — On relève au sein du Conseil la situation dangereuse qui se présente en gare de Sion à la rencontre simultanée de trains montants et descendants. Ces trains sont quelquefois encore contre-croisés par des directs. Dans l'intérêt de la sécurité publique, il est décidé de demander que la double voie projetée soit prolongée jusqu'à la limite ouest de la station et que la Direction des C.F.F. veuille bien terminer la dernière phase de l'extension de la gare y compris la construction du passage inférieur.

Patinoire de Chandoline. — Il est pris acte d'une information de M. le conseiller Meyer avisant que, pour cette année, l'adduction de l'eau du canal de Vissigen sur l'emplacement de la patinoire se fera au moyen d'un barrage en planches, la saison étant trop avancée pour l'établissement d'une écluse définitive.

PHARMACIE DE SERVICE

Dimanche 12 janvier: Darbellay.

Les familles Lorenz, Delaloye, Bellwald et El Chéhat remercient sincèrement toutes les personnes qui ont pris part à leur grand deuil.

AVIS

Ensuite de transfert et de la révision de la Bibliothèque de la Société suisse des Commerçants, les personnes possédant encore des livres appartenant à cette Société, sont priées de bien vouloir les rapporter à Mlle Zingg, Hôtel de la Poste (Chambre de Commerce) Sion. Société suisse des commerçants. Le comité.



Les émissions intéressantes de la journée

Dimanche, 12 janvier
Munich: 19 h. 35 « Der Freischütz », opéra de Weber. Leipzig: 19 h. 30: « La Tosca » opéra de Puccini. Vienne: 20 h. 15: « Amours de prince », opérette de Geo. Fall. Turin: 20 h. 30: « Si » opérette, de Mascagni. Naples: 21 h. 02: « Amour tzigane », opérette de Lehár.

Lundi 13 janvier.
Berlin: 20 h. 15: Concert symphonique sous la direction d'E. Ansermet. Gènes: 20 h. 40: « La poupée », opérette d'Audran. Naples: 21 h. 30: « Cavalleria Rusticana » opéra de Mascagni. Stockholm: 19 h. 20: « Tannhäuser » opéra de Wagner.

Mardi 14 janvier.
Francfort, 19 h. 30: « Othello » opéra de Verdi. Vienne, 19 h. 30: « Manon » opéra de Massenet. Gènes, 21 h. Concert symphonique. Mercredi 15 janvier.

Langenberg, 20 h. 45: Soirée anglaise. Rome, 21 h. 02: concert symphonique. Francfort, 20 h.: « La symphonie domestique », Richard Strauss. Gènes, 21 h.: « Isabeau » opéra de Mascagni.

Jeudi, 16 janvier.
Koenigswusterhausen, 19 h. 30: « Othello » opéra de Verdi. Munich, 19 h. 45: « La Création », oratorio, de Jos. Haydn. Langenberg, 19 h. 30: « Louise », roman musical, de Gustave Charpentier.

Vendredi 17 janvier.
Leipzig, 21 h.: Concert symphonique. Rome, 21 h. 02: « La maison des trois jeunes filles », opérette, de Schubert. Londres, 21 h. Concert symphonique. Prague, 19 h. « Jessika » opéra, de Foerster.

Samedi, 18 janvier.
Daventry Expérimental, 22 h.: Concert symphonique. Gènes, 20 h. 40: « Schengio Campanna », opéra de Monleone. Brno, 19 h. « La Juive », opéra de Scribe.

Distillerie Valaisanne S. A. SION.

„Diva“ son Cognac aux œufs sa Grande Liqueur jaune ou verte

Attention

Si vous voulez acheter du mobilier bien fini et dépenser peu d'argent, adressez-vous chez

Widmann Frères

Fabrique et magasins de meubles SION Près du Temple protestant.

POUR VOS PROVISIONS DE

Bois de chauffage et d'allumage

adressez-vous chez BRUCHEZ & BERARD, Scierie, Sion

— Tel. 87 — qui vous livreront des marchandises sèches et de 1re qualité à des prix avantageux.

TOUS LES DIMANCHES de 14 à 19 h.

Dancing

au Café Muller RUE DE CONTHEY Orchestre GIGOLETTE de Martigny

A louer

chambre meublée indépendante et chauffée. S'adresser chez René Hediger Mayennets, Sion.

Publiez vos annonces dans le « Feuille d'Avis du Valais »

A louer

pour le 30 mars 1930, au centre de la ville un grand atelier avec cour attenante. Convient pour ferblantiers, serruriers ou installateurs de chauffages centraux.

Pour tout de suite ou date à convenir: un appartement de 4 pièces et cuisine, salle de bain et chauffage central au Grand Pont. S'adresser par écrit à « Annonces-Suisse » Grand Pont, Sion.

M. Rossier, négociant à Mage, remercie sincèrement toutes les personnes qui ont pris part au deuil cruel qui vient de le frapper.

A la fin du mois...

aura lieu le tirage de notre loterie. Il est temps d'y participer encore en payant sans tarder l'abonnement pour 1930 au « Journal et Feuille d'Avis du Valais ».

Rappelons que tout abonné, ancien ou nouveau, qui règle cette petite note, a droit à un billet gratuit.

La moitié des numéros sont gagnants et les lots n'ont pas une valeur inférieure à un franc. Le premier prix, d'une valeur de 250 francs, est une machine à coudre. Des cadeaux variés récompenseront les gagnants.

Notre loterie est d'année en année un peu plus importante et nous n'avons reculé devant aucun sacrifice, afin de satisfaire aux désirs de nos clients.

Après les tâtonnements du début, l'Administration a pu s'organiser et dorénavant nous allons nous ingénier à multiplier les heureuses surprises. Ceux qui nous font confiance auront tout à gagner.

Que chacun profite donc du dernier délai prévu: ne renvoyez pas à plus tard le paiement de l'abonnement au « Journal et Feuille d'Avis du Valais ».

Hâtez-vous! Dans quelques jours, il sera trop tard pour tenter la chance.

Avis important

Les personnes domiciliées hors de Sion sont priées de joindre à l'abonnement fr. 0.20 pour l'envoi du billet.

CHANGES A VUE le 10 janvier

	Demande	Offre
Paris	20.15	20.35
Berlin	123.—	123.40
Milan	26.85	27.05
Londres	25.08	25.18
New-York	5.12	5.15

ACTUELLEMENT

10 % de rabais

SUR NOS ROBES GEORGETTE
CRÉPE DE CHINE
MOIRÉES
TAFETAS
CRÉPE SATIN
LAINAGE

MAGASINS

E. GEROUDET & FILS - SION

Jusqu'au 31 JANVIER 1930

GRANDE VENTE RÉCLAME avec distribution de Primes

POUR TOUT ACHAT DE Fr. 2.- vous recevrez 2 mouchoirs de poche blanc ou couleur
POUR TOUT ACHAT DE Fr. 5.- vous recevrez à choix, pour Dames, une paire de Bas fil d'Ecosse ou soie. Pour Messieurs 1 paire chaussettes

- | | | | | |
|--------------------------------------|----------------------------------------|----------------------------|-------------|------------------|
| LINGERIE - CHEMISERIE - BONNETERIE | Parapluies | Chemises de travail | Grand choix | Pullowers |
| LAINAGES et COTONNES | Tom-Pouce | Pantalons en drap | Pantalons | Gilets fantaisie |
| Chemises fantaisie nouveaurés | Maroquinerie | Velours | Sport | Dames |
| Cravates -- Faux-cols | Articles de voyage en osier et en cuir | Moleskine (Peau de diable) | | Messieurs |
| Pochettes - Chaussettes - Casquettes | | | | Enfants |

RUE DES REMPARTS Vis-à-vis des Pressoirs Varone **Magasin L. GASPARI, SION** Se recommandé

La construction d'une nouvelle usine à gaz

(Suite et fin)

La Société suisse pour l'aménagement des eaux, pour justifier son intervention, prétend que la question de la distribution du gaz à Sierre-Montana n'est pas seulement une question d'intérêt local, mais que l'exécution du projet aura sa répercussion dans la Suisse tout entière. Des intérêts primordiaux d'économie hydro-électrique sont en jeu. Il est inadmissible qu'on utilise le gaz à Montana, alors que la Dixence va exporter une partie de ses disponibilités en France, à moins de 2 cent. le Kwh franco frontière.

La Société argue que partout où le courant est vendu à des conditions acceptables et où les centrales d'électricité adoptent une attitude bienveillante et encourageante à l'égard de la cuisine électrique, celle-ci fait de rapides progrès. C'est le cas, par exemple, pour de nombreuses communes campagnardes de la Suisse allemande et du canton de Fribourg. A Zurich, en 1929, le 23% des nouveaux logements ont adopté l'électricité pour la cuisine, à l'exclusion du gaz. L'électricité est adoptée aussi par les grandes cuisines d'hôtels et sanatoria.

La raison de l'essor de la cuisine électrique réside dans ses avantages naturels et en particulier dans son caractère d'hygiène absolue.

La Société estime que le m³ de gaz, d'une valeur calorifique de 4100 calories, peut être remplacé par 3 Kwh (valeur calorifique 836 calories par Kwh). A l'altitude de Sion et Sierre, si le gaz est vendu à raison de 24 à 36 cts, le m³, le courant électrique est susceptible de le concurrencer s'il ne coûte pas plus de 8 à 12 cts le Kwh. A Montana, les conditions sont plus favorables encore pour l'électricité.

Si la cuisine électrique n'a pas progressé à Sion, c'est que le prix de 10 cts le Kwh en hiver est, par rapport au prix d'été, trop élevé, ce qui engage les consommateurs à adopter des installations mixtes au gaz et à l'électricité. En outre, on utilise les mêmes récipients sur les fourneaux à gaz que sur les fourneaux électriques, ce qui est irréaliste. On rencontre des installations démodées et les abonnés sont insuffisamment renseignés par le fournisseur de courant sur le fonctionnement rationnel de la cuisine électrique.

Tous les moyens mis en œuvre ailleurs pour favoriser l'introduction de la cuisine électrique (vente d'appareils et d'ustensiles à prix réduits, facilités de paiement, démonstrations, etc.) sont inconnus sur les réseaux de Sion.

Examinant plus spécialement la fourniture du gaz ou de l'électricité pour la cuisson à Montana, la Société suisse pour l'aménagement des eaux arrive aux conclusions suivantes: elle admet en principe que Sion et Sierre n'ont plus de disponibilités électriques suffisantes pour alimenter la cuisine. Par contre, elle admet que la Lonza a offert, en date du 17 octobre 1929, l'énergie nécessaire avec une taxe de base de 12 fr. par kw de charge maximum et au prix de 4 cts le Kwh. L'énergie serait livrée en hiver seulement par la Lonza et en été par la commune de Sion. La fourniture de 300 Kwh par la Lonza serait payée 26.400 fr., tandis que 950.000 Kwh fournis par Sion seraient comptés à raison de fr. 7.600 seulement. Sur ces bases, le prix de revient du Kwh pour Sion serait de 5.12 cts. En admettant un prix de vente moyen de 6 cts le Kwh pour les hôtels et 8 cts le Kwh pour les ménages privés, la commune de Sion arriverait à un bénéfice net de 10 à 12.000 fr. par année. La Société admet que pour 3000 Kw installés pour la cuisine, 1200 seulement seraient employés simultanément et que les installations ne doivent être prévues que pour ce chiffre.

Enfin, la Société s'élève contre les conclusions données par MM. Grimm et Naine, présentées à l'assemblée des villes suisses en 1928, en disant qu'elles ont été dépassées (?) depuis lors sur plusieurs points importants et qu'elles se rapportent d'ailleurs aux conditions qu'on rencontre dans les grandes villes.

A cette argumentation de la Société suisse pour l'aménagement des eaux, la commune de Sion a répondu comme suit:

Si la Dixence exporte son trop-plein à 2 cts le Kwh, ce n'est pas une raison pour qu'elle vende son courant en Suisse aux mêmes conditions. C'est, du reste, ce qui a été confirmé par une demande adressée à la Direction de l'E. O. S. Le contraire eut étonné, le prix de revient du courant ayant été divisé par la Dixence à 3 cts le Kwh, pris aux bornes des alternateurs.

Les quelques centaines de mille Kwh qui seraient utilisés à Montana pour la cuisson des aliments n'auraient guère d'influence sur les dizaines de millions de Kwh qui seront exportés du Valais. A notre connaissance, l'introduction du gaz à Leysin n'a pas eu une répercussion si grande sur l'économie hydro-électrique suisse et pourtant la distribution s'est réalisée à la satisfaction de la population intéressée et sans que la Compagnie d'électricité qui dessert Leysin, Compagnie qui possède des réserves importantes, ait jugé bon d'intervenir.

S'il est vrai que le 23% des bâtiments neufs de Zurich ont adopté la cuisine électrique l'année dernière, le 77% par contre, est relié au réseau de gaz. Il serait bien hardé de dire que celui-ci va céder le pas à son concurrent. Si la cuisine électrique a progressé dans nombre de communes campagnardes, il serait facile de citer, rien que dans la Suisse romande, des dizaines de communes qui ont procédé, l'année dernière, à

la pose de réseaux de distribution de gaz. Le fait que pour utiliser de grosses accumulations hydrauliques, dont l'emploi n'était que partiel, on ait poussé dans la Suisse allemande, à la cuisson électrique, même à perte, n'implique nullement la même situation pour le Valais.

Pour ce qui concerne l'hygiène de la cuisine, l'expérience a prouvé que les cuisines au gaz pouvaient soutenir la comparaison avec les cuisines électriques, si elles sont installées rationnellement.

La Société suisse pour l'aménagement des eaux admet l'équivalence de 4100 calories produites par le gaz avec 2508 produites par l'électricité. Les gaziers contestent cette proportion. La commune de Sion pense qu'elle dépend beaucoup de l'employeur. Les constructeurs de potagers électriques indiquent eux-mêmes que le rendement des plaques extra-rapides, plus spécialement destinées à concurrencer le gaz, est de 40% seulement. Dans ces conditions, comme les gaziers, il est prudent de mettre en doute les chiffres d'équivalence proposés.

Il n'est pas exact que la régression des cuisines électriques à Sion soit due au fait que la Commune ait poussé à l'introduction de cuisines mixtes. A de rares exceptions près, tous les abonnés à la cuisine électrique étaient d'anciens abonnés du gaz. Ils sont revenus à celui-ci lorsque le gaz est redescendu à un prix abordable. Il faut croire que leur choix n'est pas basé seulement sur des motifs sentimentaux. Du reste, de l'aveu de la Société pour l'aménagement des eaux, la moyenne des prix 5 et 10 cts le kw correspond aux prix de vente actuels du courant de cuisson.

Il n'est pas exact que les appareils électriques de cuisson employés à Sion soient démodés. Si cela devait être le cas, que coûteraient les frais d'entretien et de renouvellement des appareils électriques? Sion n'a rien à envier à Zurich quant aux ustensiles utilisés pour la cuisson. Ils n'ont pas été empruntés au musée de Valère. Il n'est pas exact non plus que la Commune se soit refusée à la propagande par démonstrations culinaires, pas plus qu'elle ne vend des appareils à des prix exagérés ou qu'elle refuse des crédits aux personnes auxquelles elle peut les accorder.

Concernant la fourniture à Montana, les chiffres avancés par la Société suisse pour l'aménagement des eaux sont absolument fantaisistes et ceci malgré tous les renseignements fournis à plusieurs reprises à la dite Société.

La Commune de Sion fournit à la Lonza des déchets de courant. Lorsqu'il lui a été demandé à quelles conditions elle livrerait le courant pour cuisines électriques, elle a donné les chiffres de 12 fr. le kw maximum et 4 cts le Kwh pour fourniture toute l'année. Il a bien été question que la Commune subviendrait à ses propres besoins pour le courant de cuisson, durant 9 à 10 mois, mais la Lonza a mis comme condition que l'énergie fournie actuellement en été, devenue inconstante, soit dévalorisée. Au moment des pourparlers, la Lonza n'a pu nous dire dans quelle mesure cette dévalorisation aurait lieu. C'est pour ce motif que la Commune a demandé des offres pour fourniture totale, indépendamment des contrats qui la lient actuellement avec la Lonza pour la livraison de son trop plein.

Comme la Commune fournit 16 à 20 millions de Kwh d'énergie de déchet à la Lonza, une dévalorisation de 0,2 ct par exemple sur ce qu'elle continuerait à fournir après prélèvement du courant pour la cuisine, majorerait considérablement le prix du Kwh pour ce dernier emploi. Il est probable que ce courant fourni par Sion coûterait 4 cts ou même plus le Kwh. Dans ces conditions, le prix de revient du courant qui pourrait être fourni pour la cuisine électrique à Montana est bien de 10,75 cts le Kwh et non de 5,12 cts, comme indiqué par la Société suisse pour l'aménagement des eaux.

D'autre part, le coefficient d'emploi simultané à Montana, en cas d'électrification complète des cuisines, serait bien supérieur à 40% de la puissance installée. La table d'hôte est par conséquent à la même heure dans la station de Montana et le 99% pour ne pas dire le 100% des personnes présentes mangent en même temps. Entre Noël et le 15 janvier, tous les établissements de Montana sont archi-pleins. C'est méconnaître le tempérament d'économie des hôteliers de Montana que de prétendre qu'ils vont se payer des installations dont ils n'utiliseraient que le 40% au moment du coup de feu.

Ce sont ces considérations qui ont décidé le Conseil d'adopter les conclusions des thèses présentées à la réunion des villes suisses et votées à l'unanimité des délégués présents. Ces conclusions étaient les suivantes:

« Les conditions ne sont pas encore favorables pour le remplacement général de la cuisine à gaz par la cuisine électrique. La cuisine électrique occasionne actuellement une dépense plus considérable dans un ménage que la cuisson à gaz. Vu les prix actuels de location, il ne peut être envisagé que les frais occasionnés par le changement des appareils soient supportés par le propriétaire ou puissent être supportés par le locataire.

Au point de vue économique politique, le remplacement de la cuisine à gaz par la cuisine électrique n'apporte pas l'indépendance du pays sur le marché mondial du charbon et n'apporte pas d'a-

mélioration au bilan commercial, vu que les produits secondaires découlant de l'industrie du gaz devraient être importés de l'étranger à peu près aux mêmes conditions.

Le fait d'assigner à l'électricité le devoir d'alimenter les cuisines et aux usines à gaz de pourvoir à la fourniture du chauffage ne résoud pas le problème. Les usines à gaz n'auraient, dans ce cas-là, à fonctionner qu'en hiver et devraient fermer leur porte en été ou bien alors fonctionneraient toute l'année sans trouver d'écoulement pour le gaz, devenu un produit secondaire.

Le changement en question aurait pour effet d'anéantir les recettes des usines à gaz, conduirait à de grosses dépenses occasionnées par l'extension devenue nécessaire du réseau d'installation des usines électriques et par le renforcement de leurs stations distributrices et conduirait à des pertes de courant de chauffage.

Aussi loin qu'il est actuellement possible d'en juger, le gaz se propagera toujours encore et trouvera pendant bien des années encore son application. Il ne peut être admis qu'actuellement déjà l'exploitation des usines à gaz soit délaissée en faveur des entreprises électriques.

En proposant à l'assemblée primaire un projet d'usine à gaz prévoyant l'extension de l'activité de celle-ci à tout le Valais central, le Conseil communal de Sion n'a nullement l'intention de favoriser le gaz au détriment de l'électricité. Mis judicieusement à la disposition du public, des deux éléments vitaux de la vie moderne, gaz et électricité, peuvent se développer librement sans se concurrencer. C'est à ce but que tendront les efforts du Conseil communal: mettre à la disposition de ses administrés et des communes voisines tout le gaz et l'électricité qui leur sont nécessaires, à des prix abordables.

Direction des Services Industriels

Réponse à quelques questions

Monsieur le Rédacteur,

Il nous est facile et agréable de satisfaire la curiosité des contribuables séduits qui, par l'intermédiaire de votre journal, demandent des explications au sujet de l'exploitation d'une usine à gaz.

Le rendement de 44 m³ par cent kilos de houille, indiqué par vos correspondants, n'est effectivement pas exact, car nous n'avons, à aucun moment, articulé ce chiffre. Nous avons dit, à l'assemblée primaire, que le rendement pouvait être poussé à 40 m³ et non 44 par cent kilos de houille distillée.

Voici, pour l'année 1928, le rendement en gaz pour quelques usines: Zurich 38,97, Genève 40,84, Berne 41,5, Lausanne 40,87, Vevey, 40,82, Lucerne 39,30, Schaffhouse 40,6, Baden 44,5, Olten 41,74, Fribourg 43,3, etc. Nous citons intentionnellement les usines qui accusent le plus fort rendement en gaz.

Il n'y a aucune contradiction entre le rendement actuel de l'usine à gaz de Sion et celui de 40 m³ que pourrait fournir la nouvelle usine. Nous avons maintes fois indiqué que l'usine à gaz de Sion fournissait du gaz de houille pur, tandis que la nouvelle usine, sur le conseil des experts unanimes, est prévue pour la fabrication d'un mélange de gaz de houille et de coke.

Il n'y a également aucune contradiction entre nos rapports annuels et nos prévisions, quant à la quantité de coke produite. Le rendement en coke dans une usine moderne est en général supérieur à 70%. Pour 1928: Zurich 68,3, Genève 72,28, Berne 69,78, Lausanne 73,04, Vevey 70,73, Lucerne 76,87, Baden 70,12, Schaffhouse 69,4, Olten 71,8, Fribourg 76,4, etc.

De cette production, il y a lieu de déduire, en vue de la vente, le coke nécessaire au chauffage des fours, soit 16 à 18 kilos par 100 kilos de houille distillée pour un four moderne. Pour l'usine existante, étant donné le genre d'installations, le rendement en coke est moins bon et les fours demandent davantage de chauffage pour la distillation.

L'usine à gaz de Sion vend actuellement le coke aux prix suivants: Fr. 6.70 les cent kilos pour livraison jusqu'à 500 kilos; fr. 6.50 les cent kilos pour livraison de 501 à 5000 kilos; fr. 6.30 les cent kilos pour livraison supérieure à 5000 kilos.

L'usine à gaz de Vevey vendait son coke en juin-juillet 1929 fr. 7.60 à 8.70 les cent kilos, franco domicile. Ces prix sont augmentés pour l'hiver. Nous ignorons les prix de vente admis par Martigny et Brigue. Les usines intéressées donneront probablement volontiers les renseignements désirés.

Nous pensons avoir répondu, non pas à peu près exactement, mais exactement aux questions posées.

Nous vous signalons, d'autre part, qu'on pourrait croire, d'après le compte-rendu de la « Feuille d'Avis du Valais » sur l'assemblée primaire, que c'est nous qui avons révélé, à la stupéfaction de l'assemblée, que si le Conseil communal exigeait un vote immédiat, sans laisser aux citoyens le temps de réfléchir, c'était tout simplement pour satisfaire aux désirs des banques. Nous devons nous inscrire en faux contre cette relation qui ne correspond pas à la réalité. Ce n'est pas nous qui nous sommes occupés de l'emprunt et ce n'est pas à nous à expliquer l'attitude du Conseil dans cette question, ce que nous nous sommes gardés de faire.

Un des orateurs de l'assemblée a eu de très grandes envolées en parlant de « l'intérêt des contribuables ». Nous pensons que son intervention n'a pas ému autrement les citoyens présents, car le Conseil, en présentant son projet, ne s'est pas adressé aux contribuables, mais aux citoyens de la commu-

B K Z

10%

20%

30%

GRANDE LIQUIDATION PARTIELLE

du 9 au 18 janvier 1930

Un achat fait à cette occasion constitue un réel et grand avantage!

BURGER-KEHL & CO

LAUSANNE, Grand Pont 10

ne de Sion en vue de contribuer à alléger leurs charges fiscales. L'orateur en question estime-t-il peut-être que les fournitures des Services Industriels doivent être gratuites? C'est possible, et dans ce cas, nous ne lui contestons pas les termes qu'il a employés.

Veillez agréer, etc. P. Corboz

Chronique agricole

ARBORICULTURE

Un choix de variétés. — Le sol, le climat, tels sont les deux facteurs indispensables permettant une production fruitière réputée. C'est là un avantage que bien des régions moins favorisées nous envient, et le fait de le posséder doit nous obliger à en tirer parti. Combien vastes sont encore les superficies disponibles se prêtant admirablement à ce genre de culture et belles sont les perspectives d'avenir dans ce domaine!

Fréquemment, on nous pose cette question: Que pensez-vous d'une sarprodaction future? Pour le moment, nous constatons que tout s'écoule, la consommation va en augmentant et le régime fruits partout est recommandé. Si un jour, cette crise se produisait, nous devrions, croyons-nous, en attribuer la cause, non à notre capacité de production, mais à un manque de méthode et d'organisation. Si, dans notre écoulement, nous n'évoluons pas, nous serons battus par d'autres milieux producteurs mieux outillés et mieux organisés. Pour se rendre à l'évidence, il n'y a qu'à jeter un coup d'œil chez nos voisins de l'ouest du sud et de l'est. A nous de réagir et de les imiter.

Si l'accident se manifeste, il ne sera que passager et la qualité de nos fruits étant notre meilleur garant d'écoulement, plantons quand même, mais plantons bien.

Ainsi ayant une plantation en perspective, il faudra considérer le but, la manière et le matériel employé autrement dit: pourquoi comment et qu'est-ce que nous allons planter? En plantant nous pourrions envisager le commerce, l'économie domestique, l'étude.

1. Au point de vue commercial, on se bornera à un choix très restreint d'espèces et de variétés, ce choix sera déterminé par les conditions de milieu. Ici ce sera la pomme Canada, ailleurs du précoce, plus loin de l'abricotier, etc. Etant donné nos conditions climatiques, toutes spéciales, cette culture, en vue du gros commerce et de l'exportation, est considérée comme la plus avantageuse en en Valais, donc tout spécialement recommandée.

Nous avons signalé, dans notre dernier article, les variétés s'y prêtant, elles seront: a) pour l'abricotier, la variété Luizet; b) pour le pommier: Gravenstein, Reine des Reinettes, Franc-Roseau et surtout Canada. c) pour le poirier: William est la plus cultivée, puis Giffard, Louisebonne, et Colorée de Juillet. En fruits tardifs, Passe Crassane et Doyenné d'Hiver, très recherchées exigent des soins dans leur conservation.

2. Planterons-nous dans un but commercial visant l'approvisionnement des marchés ou dans un but d'économie domestique pour l'alimentation d'un groupement ou d'un ména-

ge? On s'attachera alors à un certain nombre de bonnes variétés à maturité échelonnée allant du précoce au tardif. Le choix est immense, il faut éliminer. Dans ce but, nous ajouterons aux précédentes:

Astracan rouge, juillet, parfum et vigueur. Rose de Virginie, juillet, fertilité, volume, Transparente blanche, juillet, délicate au transport.

Borowinka juillet-août une des plus fertiles, propre aux usages culinaires, réfractaire au puceron lanigère.

Lord Suffield, trop peu connue Transparente de Croncels, vigueur, fertilité excellent sujet pour surgreffage.

Sans Pareille de Peasgood, sans contredit la plus volumineuse, supérieure à Gd Alexandre sous tous les rapports.

Calville de Dantzig coloris, fertile.

Jacques Lebel, vigueur, fertilité, rusticité.

Ribston Pippin et Cox orange avec Reinette

Ananas de toute 1re qualité, pour usage culinaire.

Reinette de Blenheim, vigueur et volume.

Reinette Baumann, coloris, fertilité, qualité.

Belle de Boscoop, une des meilleures.

Belle fleur jaune, la qualité, l'aspect engageant.

Reinette de Caux, exigeante quant au sol, Canada gris.

Ce choix suffit, on pourrait l'allonger, car notre arboriculture est assez riche en variétés pour satisfaire tous les goûts concernant le volume, le coloris ou la qualité.

Parmi les poires, le choix est encore plus vaste; à celles signalées, ajoutons:

Clapp's Favorite, volume, beauté, qualité.

Jules Guyot, pareille à Williams, mais non musquée.

Précoce de Trévoux, (commerce) peu répandue.

Conférence, fertilité, qualité, chair saumonée

Beurré Lebrun, musqué.

Beurré Hardy (commerce, en régression).

Duchesse d'Angoulême (commerce) volumineuse.

Doyenné du Comice (commerce) la plus fine, volume.

Beurré Clairgeau (2e qualité) commerce, coloris volume.

Beurré Diel (commerce) volume.

Triomphe de Jodoigne (commerce) volume.

Beurré d'Hardempont (si le milieu convient)

Doyenné d'Alençon (commerce)

Beurré de Naghin (commerce).

Olivier de Serres (commerce) sujet à la coulure.

Ces variétés bien présentées seront toujours d'une vente assurée sur les marchés.

3. Nous pourrions encore planter dans un but scientifique en collectionnant les variétés en vue d'étude. Ce genre de culture intéresse certains amateurs et les jardins d'essais officiels, car ils exigent du temps et des moyens. Les collections souvent critiquées sont utiles, car dans les essais comparatifs, elles permettent aux variétés de valeur de se révéler.

En Valais, le but d'une plantation sera, tant qu'on pourra, le grand commerce et l'exportation, c'est la culture la plus avantageuse.

Notre prochain article traitera la 2me question, soit de la distribution dans la plantation.

Station cantonale d'arboriculture
C. Benoit